

10 Faits divers & Justice

Affaire Robert Chami

Des armes et des munitions découvertes à son domicile

RAD

Port-Gentil/Gabon

Elles ont été découvertes au cours d'une perquisition menée hier par des enquêteurs, sur ordre du procureur de la République.

L'AFFAIRE Robert Chami a connu un nouveau rebondissement hier, à la suite de la découverte, par des enquêteurs, agissant sur ordre du procureur de la République, de plusieurs armes à feu et des munitions à la résidence du sujet français sise au Nouveau-Port.

Les armes découvertes sont : un fusil calibre 12 double canons, un

calibre 12 fusil à pompe, un calibre 12 à trois coups, une carabine 9X3, deux carabines 458, un fusil 5/5 sans munition, une



L'arsenal saisi par les enquêteurs.

Photo Julie Nguimbi



arme de collection (arme de poing 22 long rifle) et 324 munitions, toutes marques confondues.

Depuis son arrestation mardi, à la mi-journée, à l'aéroport de Port-Gentil, Robert Chami, directeur général de la société Robert services, cité dans l'affaire de vol de gas-oil au préjudice de la Sogara, reste en garde-à-vue au commissariat central de la cité de l'or noir, pour des besoins d'enquête. La justice tente de faire, en effet, toute la lumière sur cette histoire qui défraie la chronique à Port-Gentil depuis le mois de novembre de l'année dernière. L'intéressé devra, en principe, être présenté devant le procureur aujourd'hui, qui se prononcera sur son sort.

Trafic de stupéfiant à Bitam...

120 kg de chanvre de chanvre indien trouvés dissimulés au milieu des vivres

SSB

Bitam/Gabon

UN vaste réseau de trafiquants de chanvre indien vient d'être démantelé par les agents de la Douane de Bitam, chef-lieu du département du Ntem, dans la province du Woleu-Ntem. C'est une opération coordonnée par le chef de poste

de ce corps paramilitaire, le commandant Frédéric Nzue, en collaboration avec la brigade-centre de Bitam, qui a abouti à la saisie 120 kg de ce stupéfiant prohibé par la législation gabonaise.

En effet, le 11 juin dernier, vers 13 heures, les douaniers procèdent au contrôle d'un véhicule de marque Mercedes, immatriculé CE-574-BK, en provenance du Cameroun,



Photo : SSB

Sieur Dibaró Defoning dans les mains des agents des douanes.

chargé de marchandises. Plus précisément, apparemment, de vivres frais (pommes de terre, gingembre, oignons et foufou), car ce sont ces produits qui sont déclarés par le transporteur.

Mais une fouille partielle de la cargaison amène les douaniers droit sur des produits manufacturés non déclarés. D'où leur décision de décharger totalement le camion.

A la faveur de cette opération, les agents fouilleurs tombent sur quantité de marchandises constituées de mèches, robes cabas, sandales et autres téléphones portables. Mieux, ils découvrent deux ballots de chanvre indien dissimulés dans plusieurs emballages enroulés de plastique, de cartons et même de mèches.

Aussitôt, les agents de la Douane requièrent l'inter-

vention des gendarmes de la brigade-centre de Bitam, en vue de procéder à l'interpellation de Sontap Dibaró De Foding, le responsable du camion arrêté.

Si le conducteur est actuellement en cavale du côté du Cameroun, sieur Dibaró De Foding, lui, a été déféré, quatre jours plus tard, devant le parquet d'Oyem, qui l'a incarcéré à la prison centrale de cette localité.

...à No-Ayong (Cocobeach)

59 kg de cannabis saisis

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

APRÈS moult soupçons sur l'existence d'une organisation criminelle, spécialisée dans le convoyage du chanvre indien via Cocobeach, chef-lieu du département de la Noya, les forces de défense et de sécurité viennent de mettre la main sur quatre individus, considérés comme les pièces maîtresses de ce trafic. Il s'agit des Equato-guinéennes Chripina Mengue Ebang, alias Lynda, 40 ans, Placida Angono Bibang, 53 ans, et des Gabonais Félix Evoung Mba, 54 ans, et Yvan Obiang

Obiang, 26 ans.

Dans un premier temps, un soi-transmis du parquet, datant du 10 juin dernier, met à la disposition des agents de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) deux individus appréhendés par les gendarmes de Cocobeach, cinq jours plus tôt, en possession d'un stock important de chanvre indien. On parle de 59 kg. La requête du parquet précise que les propriétaires du produit sont établis à Libreville. Le 12 juin, les fins limiers de l'unité des Forces de police nationale (FPN) mettent le grappin sur les deux importatrices Equato-guinéennes. Chripina Mengue Ebang et Placida Angono Bibang qui,



Photo : SCOM

De d à g, Chripina Mengue Ebang, Placida Angono Bibang, Félix Evoung Mba et Yvan Obiang Obiang.

selon la police, ne seraient pas à leur premier coup. L'information judiciaire révèle également que la marchandise prohibée proviendrait de la Guinée-Equatoriale, où réside le frère de Mme Angono Bi-

bang. Pour tromper la vigilance des forces de défense et de sécurité depuis Cocobeach, l'expéditeur prend soin d'imbiber les sacs contenant le stupéfiant de parfums et autres désodorisants, pour

faire croire à des produits cosmétiques.

Ensuite, un transporteur achemine le colis jusqu'à Ntoum, où la femme dealer est censée le récupérer en vue de le faire parvenir au véritable destinataire, qui n'est autre que le tristement célèbre Abess, que la justice gabonaise n'est toujours pas parvenue à confondre. Aussi, la marchandise qui se trouve au domicile de Félix Evoung Mba est-elle embarquée.

Mais parvenu au poste de gendarmerie de No-Ayong, la frontière entre les départements de la Noya et du Komo-Mondah, le transporteur Yvan Obiang Obiang est stoppé pour une fouille de

routine. Au cours de celle-ci, les pandores mettent la main sur l'important stock de cannabis. Le transporteur, qui avoue ignorer le contenu des sacs, conduit les gendarmes chez sieur Evoung Mba.

De fil en aiguille, le soi-transmis du parquet permet aux éléments de l'Oclad de mettre aux arrêts Mengue Ebang et Bibang, du côté d'Alibandeng, dans le premier arrondissement de Libreville.

Tout ce beau monde a été transféré le 12 juin dernier, devant le palais de justice de Libreville, qui se chargera d'établir, prochainement, les responsabilités des uns et des autres

...et à Libreville

Ali, Collins et Glen Noël retrouvent l'univers carcéral

AEE

Libreville/Gabon

TROIS dealers connus des services de police - deux excellent dans la vente et la consommation de chanvre indien, et le troisième dans la cocaïne - ont été interpellés dernièrement par les éléments de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), avec en leur possession des quantités importantes de

drogue. Il s'agit des sieurs Ali Moussa, Collins Bofo et Glen Noël Bagnoudza. Ils ont été présentés devant le parquet.

Tout part de l'arrestation d'Ali Moussa, Gabonais de 36 ans, résidant au quartier Nzeng-Ayong, qui du reste était activement recherché. C'est une information faisant état de ce que le présumé dealer disposerait de "capsules" de cocaïne, qui met les policiers sur les



Photo : Abel Eyeghe Ekore

Les présumés dealers, ici dans les locaux de l'Oclad après leur arrestation.

dents.

Lors de la fouille au domicile du suspect, un sachet contenant de la cocaïne est effectivement trouvé. Moussa, pressé par les agents enquêteurs, n'hésite pas à livrer les noms de ses partenaires.

C'est ainsi que Collins Bofo, Ghanéen, âgé de 39 ans, habitant Awendjé, est interpellé à son tour à son domicile avec une importante quantité de chanvre

indien, qu'il dit avoir acheté auprès d'un grossiste de son quartier dont il prétend ignorer par ailleurs le nom. Par la suite, Glen Noël Bagnoudza, 23 ans, est cueilli au niveau du Pk 6, avec trois bottes de chanvre sur lui.

Les trois présumés trafiquants méditent actuellement sur leur sort à la prison centrale de Libreville, où ils ont été placés sous mandat de dépôt en attendant d'être jugés.